

DECISION DU MAIRE N° 2026-028D

Reconduction du dispositif « Provence en scène »

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026-005 du 22 mars 2026 portant délégation de pouvoir du conseil municipal à Monsieur le Maire,
Considérant que la Commune doit adhérer au dispositif « Provence en scènes » pour prétendre à l'aide financière et au catalogue des spectacles du Département des Bouches-du-Rhône,

DECIDE :

Article 1^{er} : De RECONDUIRE l'adhésion au dispositif de subvention « PROVENCE EN SCENE » avec le Département des Bouches-du-Rhône, pour la saison 2026-2027,

Article 2^{ème} : De SIGNER des conventions pour diverses actions culturelles pour la Municipalité de Saint Cannat.

Article 3^{ème} : Le Maire et le DGS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Cannat le - 4 AGUT 2026

Joël LEVI-VALENSI,
Maire de Saint-Cannat



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : - 4 AGUT 2026
Affiché le : - 4 AGUT 2026

